Comportement au feu SwissSolarRoof

Système photovoltaïque intégré en toiture

Champ d'application

Le présent document s'applique aux modules verre-verre suivants du système intégré en toiture SwissSolarRoof :

Module PV SwissSolarRoof S xxxWp black A
Module PV SwissSolarRoof M xxxWp black A
Module PV SwissSolarRoof S xxxWp black A2
Module PV SwissSolarRoof M xxxWp black A2
Module PV SwissSolarRoof S xxxWp black C2
Module PV SwissSolarRoof M xxxWp black C2
Module PV SwissSolarRoof L xxxWp black C2
Module PV SwissSolarRoof S xxxWp black LR C
Module PV SwissSolarRoof M xxxWp black LR C

La face supérieure du module est constituée d'un verre de sécurité trempé (ESG) de 3,2 mm ; les cellules monocristallines sont enrobées dans un film EVA (éthylène-acétate de vinyle) et fermées par un verre arrière de 2 mm. L'épaisseur totale des films est de 1,5 mm au maximum.

Évaluation du comportement au feu

Selon le Guide de protection incendie AEAI « Capteurs et panneaux solaires » (01.01.2017/2001-15fr), chiffre 3.2, alinéa 5, ce qui suit s'applique :

> « Les modules photovoltaïques avec une structure verre-verre ou verre-membrane qui sont utilisés comme partie d'une toiture sont considérés comme une couche supérieure incombustible au sens des prescriptions de protection incendie si la couche soumise aux intempéries est constituée de matériaux de construction RF1 et que l'épaisseur totale de la couche de membrane est de 1,5 mm au maximum. »

(RF1 = pas de contribution au feu, p. ex. verre, béton, plâtre)

Les modules utilisés pour le SwissSolarRoof sont donc considérés comme une couche supérieure incombustible au sens des prescriptions de protection incendie.

Exigences supplémentaires pour les surfaces de toiture de plus de 1200 m²

Pour les toitures de plus de 1200 m², il convient en outre de respecter ce qui suit : Guide de protection incendie AEAI « Capteurs et panneaux solaires » (01.01.2017/2001-15fr), chiffre 3.2.3, alinéa 1

> « Pour les installations de production d'énergie solaire intégrées au bâtiment et ayant une surface ≥ 1200 m2, une sous-toiture ou une couche de support en matériaux de construction RF1 est nécessaire. Des surfaces plus grandes de sous-toitures ou de couches de support combustibles sont autorisées si l'espace vide entre l'installation de production d'énergie solaire et la couche de support est divisé en champs ≤ 1200 m2, avec des sections d'au moins 0,5 m de large en matériaux de construction RF1. Des lattages et des cadres de montage en matériaux de construction RF3 sont autorisés. Les feuilles d'étanchéité de sous-toiture doivent être constituées de matériaux RF3 (cr) au minimum. »

Elgg, le 22 octobre 2026

Wolfgang Thiele



Directeur général
SOLTOP Energie SA

SOLTOP Energie AG
St. Gallerstrasse 3
CH-8353 Elgg
Tel. +41 52 397 77 77
info@soltop-energie.ch

SOLTOP Energie SA
Rue des Sablons 8
CH-3960 Sierre
Tel. +41 27 451 13 20
info.fr@soltop-energie.ch

SOLTOP Energie SA
Avenue Haldimand 41
CH-1400 Yverdon-les-Bains
Tel. +41 24 524 84 00
info.fr@soltop-energie.ch

SOLTOP Energie GmbH
Lindauer Straße 15
D-88145 Hergatz
Tel. +49 8385 27899 0
info@soltop-energie.eu

www.soltop-energie.ch
www.soltop-energie.eu